



## Clôture exercice 2018

### CA de la CMCAS Chartres-Orléans

Vendredi 29 mars 2019

---

Conformément à l'article 25 du Statut National des IEG et à l'article 57 du règlement commun des CMCAS, je vous présente la clôture de l'exercice qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Nous avons reçu le bilan financier le 27 mars 2019 et le président vous l'a transmis le 27 mars 2019. Ce bilan est établi grâce au rapport d'audit du cabinet d'experts comptables 2AS sur les comptes annuels.

**Depuis le 18 mars 2019, vous disposez du suivi budgétaire 2018 définitif à partir duquel je vous propose de valider la clôture de l'exercice 2018.**

Pour votre information, cet exercice comptable sera présenté devant notre Assemblée Générale prévue le 13 juin 2019.

Notre comptabilité est tenue selon les procédures classiques de la comptabilité.

Un suivi budgétaire est présenté à l'ensemble des Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration.

L'ensemble des opérations de saisies des écritures comptables est effectué par la Plate-forme Comptable Nationale ainsi que par le pôle Gestion du Territoire Centre.

Les dépenses effectuées sont le reflet des orientations prises par le Conseil d'Administration de la CMCAS.

Le cabinet 2AS a certifié les comptes de la CMCAS.

Dans le cadre des activités mises en place et développées en 2018, la CMCAS présente à la clôture de l'exercice un solde **d'un montant de 559 893,06 €**. Celui-ci est en *diminution de 104 042 €* par rapport à 2017.

- **Charges :** Au cours dudit exercice, le montant total des dépenses s'élève à **1 354 513,91 €**, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice comptable précédent.
  - ✓ **Activités :**
    - Les dépenses liées directement aux activités sont à hauteur de 827 390,22 € soit 63,70 % du total.
  - ✓ **Charges de gestion :**
    - Il faut noter, que les charges de gestion se voient impactées par le renouvellement du parc automobile de la CMCAS pour près de 94 000€ avec l'achat de 4 véhicules, 3 sont à disposition dans les SLVie de Dampierre, Montargis et Chartres, le quatrième étant à la CMCAS à Orléans. La vente des anciens véhicules n'apparaîtra que sur l'exercice 2019. En dehors de ce poste, nous pouvons constater que nous poursuivons la baisse des charges de gestion.
  - ✓ **Charges de personnel :**
    - Les charges de personnel pour un montant de 353 163,17 € sont en légère baisse, d'un peu plus de 1 %, par rapport à 2017, la stabilisation de l'organisation sur le périmètre de la CMCAS fait son effet.
  - ✓ **L'action Sanitaire et Sociale :**
    - Les dépenses liées à l'Action Sanitaire et Sociale, d'un montant de 236 276,50 € sont, là aussi en augmentation d'environ 9 % par rapport au dernier exercice. Au-delà du travail de fond fait par la Commission Santé Solidarité Handicap, du redémarrage léger des réseaux de lien social et solidaire, la hausse sensible des

aides solidarités locales est le reflet d'une dégradation des conditions de vie des électriciens et gaziers.

- **Produits** : Leur montant s'élève à **1 276 697,64 €**, soit une diminution de **77 816,27 €** représentant une baisse d'environ 4,8 % par rapport à l'exercice de l'année précédente.

Comme chaque année, l'essentiel de nos recettes est constitué :

- De la contribution au titre de l'article 25 qui a remplacé le 1% sur l'ensemble de l'exercice 2018.  
Pour rappel le montant attribué à la CMCAS est calculé suivant les 3 critères suivants : le nombre de bénéficiaires, le nombre de pensionnés et la superficie de la CMCAS en km2.
- De la contribution des fonds de l'Action Sanitaire et Sociale
- De la participation financière des bénéficiaires à nos activités.

L'ensemble des autres lignes des produits n'amène pas de remarques particulières.

### **Conclusion :**

D'un point de vue financier, la situation de notre CMCAS ne présente pas de signe d'alerte particulier. Elle est même très saine de cet aspect et il faut saluer le travail effectué tout au long de ces dernières années. Chaque année, de plus en plus de dotation va vers les activités et aides proposées aux bénéficiaires.

Pour récapituler, **nous terminons l'exercice avec un déficit de 82 103,58 € et un reliquat de 559 893,06 €.**

Le suivi budgétaire mis en place fin 2017 est aujourd'hui, je l'espère, compris par tous les acteurs. Il nous faut maintenant apporter des améliorations dans le suivi de nos activités afin de permettre l'incrémentation régulière de toutes les colonnes et le transfert de crédit au fil de l'eau suivant les soldes des activités réalisées.

Lors du prochain conseil d'administration du mois de mai, nous étudierons la proposition de répartition budgétaire qui sera proposée à l'AG de la CMCAS prévu le 13 juin 2019.

**A ce jour, à partir du suivi budgétaire au 31/12/2018, je vous propose de valider l'arrêté des comptes de l'exercice 2018.**

En espérant avoir été le plus clair possible, je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.